

**Séance du Conseil de Ville  
du 25 novembre 2019, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 22 / 2019**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 21 du 28 octobre 2019
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Ismael Carril Lista
  - M. Eloi Mekoa Messi
  - Mme Jacqueline Minassian
  - M. Marc Otis et son épouse Mme Chantale Tremblay
  - M. Vladimir Shkolnikov et ses enfants Ioann, Denis, Anna, Anastasia, Sofia et Roman Shkolnikov
6. Règlement relatif à la fourniture de gaz (RAFGAZ)
7. Crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 2'200'000.- (HT) pour l'entretien et l'exploitation du réseau de gaz
8. Crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 125'000.- (HT) pour l'entretien du parc des compteurs domestiques du réseau du gaz
9. Crédit d'étude de Fr. 220'000.- pour financer la part communale afin de lancer une procédure compétitive en vue du développement du secteur stratégique « Gare Sud »
10. Crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 1'600'000.- pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 5 (16'000 V)
11. Crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 400'000.- pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 6 (transformateurs)
12. Crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 7 (400 V)
13. Développement de l'interpellation 3.07/19 - "Plan climat et sobriété des consommateurs", PS, M. Christophe Badertscher
14. Développement de la motion 5.18/19 - "Renforcer l'arborisation dans les projets de construction", PS, M. Jude Schindelholz
15. Développement de la motion 5.19/19 - "Faire entrer plus de biodiversité dans le règlement communal", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
16. Développement de la motion 5.20/19 - "Mégots : les gestes qui comptent", Alternative de gauche, M. Théo Burri
17. Réponse à la motion interpartis 5.06/19 - "Un site internet communal plus complet", M. Marc Ribeaud
18. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Christophe Günter**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il félicite Mme Florine Jardin pour sa nomination au poste de cheffe de la Section de l'aménagement du territoire et informe que Mme Gelso distribuera des pin's marquant la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

## 2. **APPEL**

39 membres sont présents.

**Conseil de Ville**

M. Christophe **Günter**, président, M. Rémy **Meury**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Florine **Jardin**, 2<sup>e</sup> vice-présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, scrutatrice, M. Khelaf **Kerkour**, scrutateur.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Pierre **Brulhart**, Théo **Burri**, Pierre **Chételat**, Patrick **Claude**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Domont**, Gaëtan **Farron**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Renaud **Ludwig**, Agnès **Maeder**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**.

Sont excusés et remplacés

M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Gabriel **Villemin**

M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Jean-François **Gigon**

M. Thierry Kamber est remplacé par M. Maël **Bourquard**

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz est remplacée par Mme Thérèse **Schindelholz**

M. Mehmet Suvat est remplacé par M. Diego **Tomaselli**

Sont excusées

Mmes Marie **Blandino** et Camille **Borruat**

**Conseil communal**

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Fabienne **Beuret**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAL NO 21 DU 28 OCTOBRE 2019**

Le procès-verbal no 21 du 28 octobre 2019 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**Mme Florine Jardin**, PCSI, relève que l'aménagement de la route de la Communance a soulevé une foule d'oppositions, la plupart ayant été maintenues après les séances de conciliation. Elle demande quelle suite sera donnée par le Conseil communal, notamment concernant la pose d'un revêtement phono absorbant souhaitée par certains riverains ou, éventuellement, la recherche d'une autre solution que le sens unique proposé.

**M. Ernest Borruat** rappelle qu'un crédit-cadre pour l'assainissement du bruit routier a été voté par le Législatif en 2015, incluant une mesure de gestion de trafic à la rue de la Communance, notamment, mais qui ne comprend pas la pose d'un phono absorbant. Le Conseil communal, tenant compte de la pesée d'intérêts portant sur la réduction du bruit pour les riverains, la mise en œuvre de la mesure, les aspects financiers, a retenu le sens unique comme la mesure la plus efficiente. En effet, la pose d'un phono absorbant aurait nécessité de refaire le coffre de la route et de remplacer les réseaux souterrains, qui n'ont toutefois pas atteint leur durée de vie totale, travaux qui ne pourraient être supportés financièrement par les SID.

**Mme Florine Jardin** est satisfaite.

**M. Pierre Brulhart**, PS, s'interroge sur la double casquette du chef du Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement, également président de la Commission de conciliation en matière de bail, et d'éventuels conflits d'intérêt par rapport à ces deux fonctions. Il se demande si le chef de service fonctionne pour la commission durant ses heures de travail et se pose des questions par rapport à une activité accessoire rémunérée. M. Brulhart souhaite savoir si le Conseil communal a demandé au chef de service de démissionner de la présidence de la Commission de conciliation.

**Mme Esther Gelso** confirme que le Conseil communal lui a demandé de démissionner. Cependant, lors de son engagement en tant que chef de service, il a été convenu qu'il fonctionnerait, jusqu'à la nomination

d'un nouveau président de la Commission de conciliation, en dehors de ses heures de travail, et qu'il se récuserait systématiquement si un dossier concernant les intérêts directement liés à la Commune ou à un des bâtiments communaux était traité.

**M. Pierre Brulhart** est satisfait.

**M. Pascal Domont**, PLR, suite au questionnement de plusieurs personnes, demande si la passerelle de Morépoint, fermée depuis fin 2016, sera à nouveau accessible et, le cas échéant, dans quel délai.

**M. Ernest Borruat** précise que la passerelle s'intègre dans la mise en œuvre du chantier de Delémont marée basse centre aval, qui débutera l'année prochaine. Prioritaire, elle devrait être rouverte fin 2020.

**M. Pascal Domont** est satisfait.

**M. Michel Friche**, PLR, s'inquiète, tout comme les riverains, de l'état de la route de Bâle où des anomalies structurelles ont été constatées à la suite des grands travaux du Théâtre du Jura. En effet, le revêtement de la route a subi d'importantes fissures longitudinales qui ont dû être comblées et un tassement suspect a été constaté. De plus, des éléments en béton situés devant l'Hôtel National ont tendance à se détacher de leur position initiale. M. Friche demande si le Conseil communal est informé et quelles mesures sont prises.

**M. Ernest Borruat** confirme être au courant et précise que la situation est étroitement surveillée, d'autant que la route vient d'être refaite. Il informe qu'avant la mise en œuvre du chantier, le quartier a été répertorié avec des actes notariés au niveau des fissures présentes dans les maisons afin de pouvoir, le cas échéant, imputer la responsabilité du maître d'ouvrage s'il devait y avoir des problèmes. Il précise encore que HRS a fait poser, il y a deux semaines, 2'000 tonnes de matériel au pied de l'excavation pour la renforcer et que, depuis, le terrain a cessé de bouger. M. Borruat conclut en assurant que la surveillance se poursuit.

**M. Michel Friche** est satisfait.

**M. Laurent Crevoisier**, PS, indique que le groupe socialiste, tout comme les syndicats, s'inquiète du sort du personnel de Clair-Logis. Il demande au Conseil communal quelles garanties il peut donner aux travailleurs quant au maintien des postes et des conditions de travail.

**Mme Esther Gelso** indique que le personnel a reçu, lors d'une récente séance, les informations quant à son avenir. Le lendemain, une rencontre s'est déroulée en présence des résidents et de leurs familles afin de les mettre au courant de l'évolution du dossier. Les conditions salariales resteront les mêmes, car s'il devait y avoir un delta entre la situation actuelle et celle proposée par Tertianum, le Conseil de fondation de Clair-Logis, ou la Commune, verseront la différence. Les acquis seront maintenus pendant toute la durée du chantier et le personnel restera affilié au FRED, sans modification des conditions. Les tractations sont en cours et 85% à 90% des postes de travail seront maintenus. D'ailleurs, en prévision de ce déménagement, plusieurs emplois avaient été pourvus à durée déterminée. De plus, le Conseil de fondation s'est approché de différentes institutions pour les informer que du personnel sera disponible, par exemple l'Hôpital du Jura. Les syndicats sont régulièrement informés, le personnel encouragé à les contacter et, dans ce cadre, une séance est agendée en janvier. Mme Gelso insiste sur le fait que le personnel est la première préoccupation du Conseil communal et qu'il veille à ce que les meilleures conditions possibles soient obtenues.

**M. Laurent Crevoisier** est satisfait.

**M. Pierluigi Fedele**, Alternative de gauche, revient à la décision du Tribunal des baux à loyer et à ferme qui a donné raison à von Roll dans le litige qui l'oppose à La Cantine. Cette association devra donc quitter les lieux dans un délai relativement bref, ce qui sera un coup dur porté à la culture alternative. M. Fedele indique qu'une motion interpartis à ce propos sera déposée ce soir, mais souhaite connaître la position du Conseil communal par rapport à la décision du tribunal.

**M. Ernest Borruat** indique que le Conseil communal n'a pas à se positionner sur une décision qui concerne un bailleur et son locataire. Conscient toutefois des enjeux de la culture alternative développée à La Cantine, il rencontrera prochainement l'association pour voir, éventuellement, de quelle manière le Conseil communal pourrait soutenir cette offre culturelle à Delémont.

**M. Pierluigi Fedele** est partiellement satisfait.

**Mme Laurence Studer**, UDC, se pose des questions concernant les fissures constatées à la route de Bâle, en rapport avec le chantier du Théâtre du Jura : y a-t-il des dommages pour les infrastructures

souterraines, la situation va-t-elle s'aggraver, qui va payer, quelles sortes de sondages ont été effectués avant le début des travaux et, enfin, la population sera-t-elle informée ?

**M. Ernest Borruat** assure que toute une série des précautions ont été prises. De plus, des appareils de mesure ont été posés et des caméras passées dans les conduites pour contrôler leur état, afin d'être couvert dans le futur. Concernant les riverains, dont certains se sont déjà renseignés auprès du Service UETP, comme indiqué précédemment des actes ont été établis avant le début du chantier. Un courrier leur parviendra prochainement pour les informer de la situation et leur conseiller d'annoncer les problèmes constatés, lesquels devront être pris en charge, en partie, par l'assurance du maître d'œuvre. Il est à relever que la construction du National avait posé problème à cause d'une source d'eau située sous le bâtiment, ce qui a d'ailleurs été signalé aux promoteurs. Il s'agit ici d'éléments naturels non maîtrisables, suivis d'extrêmement près par le Service UETP.

**Mme Laurence Studer** est satisfaite.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, relève que le prix du m<sup>2</sup> dans le secteur est de Delémont, en 2002, se situait entre Fr. 200.- et Fr. 240.-, ce qui a permis à des familles de s'y installer. Actuellement, dans certains quartiers du haut de la ville, le m<sup>2</sup> se vend autour de Fr. 600.-, ce qui indique une logique purement spéculative, à son sens, encouragée par la rareté des terrains à bâtir. M. Montavon aimerait connaître le prix actuel du m<sup>2</sup> à Delémont pour la villa individuelle et jumelle.

**M. Ernest Borruat** a connaissance de deux transactions conclues à la périphérie de la ville, l'une à environ Fr. 400.- et l'autre proche de Fr. 500.- le m<sup>2</sup>, sur de petites parcelles. Il y a quelques années, aux alentours de la gare, deux ventes se sont même faites au-delà de Fr. 1'000.- le m<sup>2</sup>. La hausse de prix actuelle s'explique par la perception de la taxe sur la plus-value, appliquée à Delémont en raison de l'adoption récente du plan de zones. Les parcelles qui font l'objet d'un changement d'affectation sont soumises à une taxe si le caractère d'utilité publique n'est pas démontré, dont le taux varie entre 20 et 30%, ce qui a entraîné une hausse des prix. De plus, Delémont est recherchée, proche de l'agglomération bâloise et bien moins chère. Enfin, les caisses de pensions et les fonds immobiliers cherchent à diversifier leurs actifs en les plaçant là où le risque de bulle immobilière est plus faible, ce qui est le cas de la capitale jurassienne.

**M. Olivier Montavon** est satisfait.

**M. Paul Fasel**, PCSI, rappelle que, lors de l'approbation du budget 2019 puis des comptes 2018, des écarts avaient été constatés entre les charges et les recettes liées à la Maison de l'Enfance. Force est de constater qu'une différence d'environ Fr. 400'000.- par année subsiste entre le montant des charges de la Commune et celui admis à la répartition des charges. M. Fasel demande comment le Conseil communal justifie cet écart, quelles sont les mesures envisagées, et s'il ne serait pas plus écologique d'aller à pied à l'école plutôt que de transporter les enfants systématiquement en taxi ou en bus.

**Mme Esther Gelso** indique que les subventions cantonales sont versées avec un décalage de 2 ans. Il y a donc une différence qui ne reflète pas la situation actuelle du taux de remplissage, du nombre d'enfants et de personnel, en hausse depuis l'ouverture de la Manchourie, sans compter que le forfait mis en place depuis par le Canton n'existait pas encore. Les chiffres sont donc à relativiser mais cette situation touche toutes les Maisons de l'Enfance, ce qui a été signalé au Service de l'action sociale. De plus, les subventions ne tiennent pas compte des annuités versées par la Commune et diminuent de moitié lorsqu'un enfant atteint 2 ou 4 ans en cours d'année et ne change pas de groupe. Concernant les transports scolaires, à adapter selon différents horaires et sur huit sites, ils sont très compliqués à organiser et certaines écoles trop éloignées de la Manchourie pour faire le trajet à pied. La question se pose de savoir si c'est à la Maison de l'Enfance d'en supporter les coûts, sans demander de participation aux parents ni au au Canton. Il y a donc des adaptations à envisager et des discussions doivent avoir lieu avec le Canton concernant ces différents problèmes. Enfin, l'ouverture d'une semaine supplémentaire a un coût, de même que le faible taux de remplissage, avoisinant 45%, durant les vacances. Il y a donc de nombreuses réflexions à mener, tout en veillant à garantir un service public digne de ce nom.

**M. Paul Fasel** est satisfait.

**M. Jude Schindelholz**, PS, demande si le portefeuille du FRED ne contient plus aucun actif dans le secteur des énergies fossiles et, le cas échéant, se dit très satisfait qu'il soit devenu une caisse de pensions exemplaire.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme qu'il n'y a plus d'actifs au niveau des énergies fossiles et s'en réjouit également.

**M. Jude Schindelholz** est satisfait.

## 5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

**M. Damien Chappuis**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

### **DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de**

- M. Ismael Carril Lista
- M. Eloi Mekoa Messi
- Mme Jacqueline Minassian
- M. Marc Otis et son épouse Mme Chantale Tremblay
- M. Vladimir Shkolnikov et ses enfants Ioann, Denis, Anna, Anastasia, Sofia et Roman Shkolnikov

**sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.**

## 6. RÈGLEMENT RELATIF À LA FOURNITURE DE GAZ (RAFGAZ)

**M. Pierre Brulhart**, PS, quitte l'assemblée.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** indique que le règlement relatif à la fourniture de gaz (RAFGAZ) fait suite à une réflexion commencée il y a 2 ans au sein de la société Régiogaz. C'est un changement important de paradigme car les activités gazières sont rapatriées au sein des SID dans le but de renforcer la gestion multi-fluides, électricité, eau, gaz, de maîtriser stratégiquement le réseau de gaz en fonction des objectifs climatiques et de la Planification énergétique territoriale (PET), et de réaliser des économies substantielles au profit des comptes communaux et des consommateurs. L'Exécutif a donc pris la décision le 3 octobre dernier, aux côtés des quatre autres communes que sont Courroux, Courrendlin, Courtételle et Rossemaison, et de la société EDJ, de modifier les statuts et l'organisation de la société Régiogaz afin de préparer l'ouverture partielle ou totale du marché du gaz à l'horizon 2023-2025. La Ville reste au sein de la société Régiogaz, avec une présence de 2 membres sur 5 au conseil d'administration, dont la présidence. Le capital-actions sera réduit à 49%, mais il sera précisé dans les statuts la nécessité de l'unanimité du conseil d'administration dans certaines décisions, notamment sur la stratégie d'approvisionnement en gaz naturel. La Ville, comme les autres communes partenaires, aura sa propre autorisation d'exploiter son réseau de gaz et continuera de s'approvisionner auprès de Régiogaz, afin de bénéficier des meilleures conditions d'achat. Par l'intermédiaire des SID, la Municipalité continuera de fournir des prestations de service aux partenaires actionnaires, avec des contrats actualisés et basés sur le principe du consommateur-payeur. Elle gèrera seule son propre réseau de distribution de gaz naturel, mènera sa propre stratégie de densification en gaz naturel, conformément au PET, et aura sa propre stratégie tarifaire pour garantir transparence et efficacité envers les clients. Le RAFGAZ proposé reprend les grandes lignes du règlement de Régiogaz et se réfère aussi à celui de Saint-Imier, ce qui permet de respecter un calendrier serré. Cela fait six mois que les communes partenaires, EDJ, les experts, les SID, l'avocat conseil de Régiogaz et l'Autorité cantonale travaillent d'arrachepied pour réorganiser cette société et proposer une mise en œuvre pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La sécurité d'approvisionnement sera garantie, la dette communale du gaz remboursée et les clients fidélisés grâce à un prix du gaz au plus juste et transparent. Pour garantir une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le préavis de la Section de l'énergie a été demandé et, afin de gagner du temps, ses recommandations ont été prises en compte, raison des modifications mineures envoyées aux conseillers de ville avant la séance de ce soir. Mme Macchi indique que la Commission de l'énergie a accepté ce règlement à l'unanimité des membres présents.

**Mme Laurence Studer**, UDC, demande si Courtemelon, qui paraît-il se mettra au gaz, est concerné par le RAFGAZ.

**M. Renaud Ludwig**, PCSI, informe que son groupe adhère à la stratégie énergétique mise en place par la Confédération, le Canton et les communes et souhaite qu'elle soit respectée en densifiant le réseau du gaz sans nouvelle extension. Il acceptera donc les crédits 2020-2024 des points 7 et 8 de l'ordre du jour. Par contre, concernant le RAFGAZ, le PCSI s'est étonné de recevoir un texte, puis un document avec des modifications et annotations qui ressemble plus à un document de travail interne qu'à un document servant à une prise de position politique. Son groupe attend un texte définitif pour l'étudier et refusera ce règlement, copié-collé de celui de Saint-Imier et adapté à la va vite.

**M. Marc Ribeaud**, PS, concernant les trois objets relatifs au gaz que son groupe acceptera, relève que la réorganisation de Régiogaz implique une révision. Si la procédure choisie n'est pas optimale, le nouveau règlement doit entrer en vigueur début 2020, ce qui n'offre pas d'alternatives. M. Ribeaud met en évidence la politique de densification, sans extension, à laquelle le groupe socialiste est favorable. La nouvelle structure d'exploitation du Service du gaz regroupe Régiogaz SA, EDJ et les SID, en plus des fournisseurs

de gaz. De l'avis de M. Ribeaud, les commissions ad hoc devront contrôler la séparation des compétences décisionnelles et financières. Par ailleurs, il rappelle l'objectif de renoncer aux énergies fossiles à l'horizon 2030, ce qui implique de planifier et financer la fermeture du réseau, qui devra toutefois être entretenu jusque-là. L'entier du réseau ne sera peut-être pas fermé, ce qui nécessitera d'inclure dans les prochains crédits-cadre de sortie comprenant l'amortissement de la dette. M. Ribeaud s'interroge sur le regroupement et le découpage des crédits, le premier ayant l'avantage d'englober une réflexion globale mais il implique le recours fréquent aux urnes, où la faible participation sur des objets techniques risque d'engendrer une prise de décision moins rationnelle que celle du Conseil de Ville. A son sens, la révision du ROCM devrait clarifier le "saucissonnage" des crédits, pour garantir une vision globale et une unité.

**Mme Murielle Macchi-Berdat**, regrettant l'absence de la représentante du groupe PCSI lors de la dernière séance de la Commission de l'énergie et des eaux, met en évidence les négociations avec l'ensemble des partenaires de ce dossier depuis début 2019 pour construire une collaboration durable, tout en veillant au respect des bases légales en vigueur. Relevant l'absence de longue durée d'un collaborateur de RégioGaz SA, Mme Macchi-Berdat déplore que le groupe précité refuse l'entrée en matière pour une question de forme, d'autant que la situation actuelle n'est satisfaisante ni pour la Ville, ni pour le consommateur. Des actions s'imposent, dans un bref délai, vu les dettes importantes à résorber et le prix du gaz trop élevé à Delémont. La réglementation actuelle est incomplète et tout problème entraînerait la responsabilité de la conseillère communale, d'où la volonté de présenter rapidement ce règlement, même si sa forme n'est pas parfaite. Basé sur celui de Saint-Imier, ce règlement a été soumis au Canton par gain de temps.

Mme Macchi-Berdat informe que Courtemelon réfléchit à une installation de biogaz, par l'intermédiaire du SEOD et vraisemblablement en autoconsommation, car réinjecter du biogaz dans le réseau s'avérerait difficile, vu le traitement qu'il impliquerait. Dans ce dossier, la Ville est en négociation avec les agriculteurs de Courtemelon et le SEOD. A l'heure actuelle, une conduite de gaz, appartenant à EDJ, relie Courtemelon au réseau. Mme Macchi-Berdat indique que, habituellement, les réseaux sont séparés dans les crédits-cadre, ce qui n'est pas le cas de celui présenté au point 7. En effet, vu les délais très courts, la Ville a opté pour un crédit global, détaillant toutes les dépenses prévues et basé sur les coûts précédents. Pour l'avenir, la Ville s'adjoindra les services d'un spécialiste externe pour évaluer les différents types de réseaux du gaz. Finalement, renseignement pris auprès du Délégué aux affaires communales, les crédits-cadre présentés répondent aux exigences du MCH2 et au décret concernant l'administration financière des communes.

**DECISION :** l'entrée en matière est acceptée par 33 voix contre 5.

**DECISION :** le règlement relatif à la fourniture de gaz (RAFGAZ) est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

## **7. CRÉDIT-CADRE 2020-2024 DE FR. 2'200'000.- (HT) POUR L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE GAZ**

**Mme Murielle Macchi-Berdat**, invitant les scrutateurs à prêter une attention particulière au décompte des voix, présente ce crédit pour assurer l'entretien et l'exploitation du réseau de gaz par le compte d'investissement, selon les exigences du MCH2. Mme Macchi-Berdat rappelle que les SID optimisent leurs charges pour une structure opérationnelle simplifiée et une efficacité gagnée par le regroupement d'activités multi-fluides. Ils respectent leurs engagements pris dans la Conception directrice de l'énergie s'agissant du remboursement de la dette du gaz à l'horizon 2030, voire avant en cas de diminution des charges du compte de fonctionnement. Par ailleurs, Mme Macchi-Berdat précise qu'à l'heure de l'évaluation des besoins en personnel, il était question de rapatrier aux SID les activités de contrôle des installations intérieures de RégioGaz et de fournir cette prestation à l'interne et aux communes. Toutefois, les récentes décisions incitent les SID à renoncer à engager un collaborateur pour le poste de monteur pour le réseau du gaz, vu que les communes partenaires ont décidé de garder cette prestation au sein de RégioGaz. Les prestations demeurant à RégioGaz et celles rapatriées aux SID ont fait l'objet de négociations. Ainsi, les SID continueront d'offrir des prestations aux communes dans l'exploitation des réseaux, selon contrat de prestations et en appliquant le principe du consommateur-payeur. Si nécessaire, ils travailleront ponctuellement avec des auxiliaires afin de connaître précisément la charge de travail que demandera l'intervention dans les communes partenaires. Comme ces dernières doivent également revoir leur stratégie énergétique pour respecter le Plan directeur régional de l'agglomération, les SID peuvent difficilement estimer cette charge de travail, d'où l'examen de la situation après un exercice complet d'exploitation. Mme Macchi-Berdat relève que les investissements des deux prochaines années sont légèrement supérieurs. En effet, comme la Ville est désormais responsable du réseau du gaz et bénéficie de l'autorisation de l'exploiter, la nécessité s'impose de le faire inspecter par un organisme accrédité.

**M. Christophe Günter**, président, confirme l'erreur de comptage du point précédent, l'entrée en matière ayant été acceptée par 33 voix contre 5.

**DECISION** : le crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 2'200'000.- (HT) pour l'entretien et l'exploitation du réseau de gaz est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**8. CRÉDIT-CADRE 2020-2024 DE FR. 125'000.- (HT) POUR L'ENTRETIEN DU PARC DES COMPTEURS DOMESTIQUES DU RÉSEAU DU GAZ**

**Mme Murielle Macchi-Berdat** présente ce crédit visant l'entretien des quelque 1'200 compteurs, conformément à la législation en vigueur. Afin de répondre à une obligation fédérale, les SID présenteront un crédit ultérieur concernant les compteurs intelligents (nouvelle technologie *Smart metering*), qui font l'objet d'une réflexion commune avec d'autres partenaires romands pour leur acquisition, dans l'attente des retours des grands distributeurs ayant la capacité financière de les mettre en place.

**DECISION** : le crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 125'000.- (HT) pour l'entretien du parc des compteurs domestiques du réseau du gaz est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**9. CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 220'000.- POUR FINANCER LA PART COMMUNALE AFIN DE LANCER UNE PROCÉDURE COMPÉTITIVE EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR STRATÉGIQUE « GARE SUD »**

**M. Ernest Borruat** souligne l'aspect stratégique du quartier Gare Sud, proche de la gare, identifié comme un territoire de confluence de l'agglomération et représentant une zone de 100'000 m<sup>2</sup> de terrain constructible extrêmement importante pour le développement futur de Delémont. Le Conseil communal a la maîtrise foncière de la majorité des terrains, en qualité de propriétaire ou par le biais de droits d'emption ou de préemption. Ce projet, soutenu par le Canton et la Confédération dans le cadre de la nouvelle politique régionale assurant un soutien financier de Fr. 360'000.-, prévoit un solde de Fr. 220'000.- faisant l'objet du présent crédit. Il permettra de lancer un concours sous la forme d'un mandat d'étude parallèle, créant ainsi un attrait extérieur suite à une publication officielle liée aux exigences des marchés publics. M. Borruat précise les éléments qui pourraient se trouver dans cette zone, comme le futur hôpital cantonal de soins aigus, un hôtel wellness, des salles omnisport, des activités économiques de type tertiaire à haute valeur ajoutée et des logements avec une mixité sociale et intergénérationnelle. Le Conseil communal souhaiterait également y voir une grande surface polyvalente, libre de construction, pour recevoir divers événements. Le processus participatif prévu comprend quatre étapes, menées de février 2020 à fin 2021.

**Mme Laurence Studer**, UDC, souligne que certains projets prévus pourraient se concrétiser rapidement dans ce secteur. Elle relève que la Ville manque de moyens pour financer une crèche ou un home, entre autres, alors qu'elle présente un projet nécessitant des investissements très élevés. Par ailleurs, elle souligne les difficultés financières du Canton et s'interroge sur les investisseurs de ces projets futurs, en grande partie d'utilité publique. A son avis, ce seront de grands promoteurs privés, qui deviendront maîtres des infrastructures d'utilité publique. Elle doute que les collectivités publiques puissent financer les infrastructures prévues, vu leur situation financière, et estime que le projet ne va pas dans le sens d'une commune. Aussi, elle refusera l'entrée en matière.

**M. Grégoire Monin**, PS, informe que son groupe est favorable à ce crédit d'étude et qu'il soutient la démarche proposée pour planifier le développement du secteur, qu'il estime innovante, afin de bénéficier de soutiens financiers intéressants du Canton et de la Confédération. Toutefois, certains membres socialistes s'interrogent sur la liste de projets potentiels identifiés, dont une partie semble découler de vagues idées ou de possibilités éventuellement envisageables. Ainsi, ils craignent que laisser trop de portes ouvertes et miser sur la modularité nuisent aux résultats du concours. Le groupe socialiste demande donc un choix s'agissant des projets et activités souhaités dans ce quartier et ceux dont la Ville ne veut pas. Une priorité des projets potentiels doit être fixée pour établir un cahier des charges.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, s'interroge elle aussi sur la liste des projets. En particulier, elle souhaiterait un complément d'information concernant l'hôpital, notamment s'il est réellement prévu à Delémont. Quant aux logements avec une mixité sociale et intergénérationnelle, ils figurent également dans le projet d'écoquartier mais il semble qu'ils ne se construiront pas et Mme Rohner doute qu'ils trouvent place au sud des voies. Elle doute également de la concrétisation des idées listées, d'autant que les démarches participatives sont parfois difficiles, à l'image de celle appliquée à la place Roland-Béguelin. Disposer d'un groupe d'accompagnement composé des milieux intéressés du monde politique et associatif et de personnes directement intéressées par le développement du secteur lui semble intéressant, même si l'implication de promoteurs inquiète, se ralliant aux propos de Mme Studer. Mme Rohner attend des précisions du Conseil communal, estimant le projet vague.

**M. Michel Friche**, PLR, accepte ce crédit visant l'étude de l'urbanisation future de cet important secteur de développement économique de la ville et de son agglomération. Cependant, comprenant qu'au stade actuel une liste détaillée des infrastructures ne peut pas être établie, il craint que le mix de projets de thèmes différents ne provoque une confusion sur ce que la Ville souhaite dans ce lieu. De plus, le message ne donne aucune information quant à l'avenir de la Halle des Expositions et aux places de stationnement qui devraient y être importantes. D'autre part, le coût de l'étude l'interpelle, vu qu'il dépasse, dans sa totalité, le demi-million de francs. Il l'estime exagéré dans le contexte actuel des finances communales. Le groupe PLR invite l'Exécutif à réduire les dépenses dédiées aux études, concours d'idées ou démarches participatives, dont les résultats ne sont souvent pas pris en compte.

**M. Ernest Borruat** confirme que tous les projets ne se concrétiseront pas simultanément, raison pour laquelle le concours d'idées s'impose afin de déterminer l'emplacement adéquat des différentes infrastructures. M. Borruat rappelle que la conception du PAL s'est basée, entre autres, sur une mise en valeur du quartier, du point de vue de l'habitat et de l'économie. L'inventaire élargi correspond effectivement au principe du concours, afin que des spécialistes ciblent les éléments à prévoir et ceux à éviter. De l'avis de M. Borruat, le concours permettra de les prioriser et de les localiser à l'endroit adéquat. S'agissant de l'hôpital, il fait l'objet de rencontres régulières entre le Conseil communal et le Conseil d'administration de l'établissement de soins. Si un nouvel hôpital devait être construit, il pourrait bien l'être au sud des voies. Répondant à M. Friche, M. Borruat précise que ce secteur sera facilement accessible en priorité par les transports publics et qu'il prévoit un éventuel prolongement du passage sous-voie. Toutefois, des places de stationnement sont également prévues. M. Borruat insiste sur le concours, afin que le Conseil communal bénéficie des meilleurs conseils, vu l'importance des futurs investissements.

**DECISION** : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

**M. Michel Friche**, PLR, demande un complément d'information concernant l'avenir de la Halle des Expositions.

**Mme Laurence Studer**, UDC, s'interroge sur le financement des infrastructures, qui atteindront plus de 100 millions de francs. A son sens, il appartient aux collectivités publiques d'investir dans les infrastructures publiques, et non aux promoteurs privés.

**M. Ernest Borruat** rappelle que le site de la Halle des Expositions doit être rendu à la Ville, selon convention, en principe libre de tout bâtiment et remis dans l'état qui prévalait avant la construction, le droit de superficie s'éteignant en 2025. Il confirme que les investissements seront certainement financés par des partenariats publics-privés ou par des promoteurs privés. A titre d'exemple, il cite les nouveaux hôpitaux ou cliniques de Suisse financés par des entreprises privées. De plus, M. Borruat relève que la gare, desservie deux fois l'heure, se trouve à proximité immédiate du quartier en question, ce qui est extrêmement rare. Le concours a également pour but d'attirer les investisseurs pour développer Delémont et son agglomération.

**DECISION** : le crédit d'étude de Fr. 220'000.- pour financer la part communale afin de lancer une procédure compétitive en vue du développement du secteur stratégique « Gare Sud » est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

10. **CRÉDIT-CADRE 2020-2024 DE FR. 1'600'000.- POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE NIVEAU DE TENSION 5 (16'000 V)**
11. **CRÉDIT-CADRE 2020-2024 DE FR. 400'000.- POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE NIVEAU DE TENSION 6 (TRANSFORMATEURS)**
12. **CRÉDIT-CADRE 2020-2024 DE FR. 1'800'000.- POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE NIVEAU DE TENSION 7 (400 V)**

**Mme Murielle Macchi-Berdat** présente simultanément ces trois crédits-cadres visant l'entretien du réseau électrique de différentes tensions. Chaque assainissement est détaillé séparément, ce qui correspond aux exigences de l'Elcom et du MCH2. Comme l'a affirmé le Délégué aux affaires communales, les crédits sont conformes au droit supérieur, le nouveau décret concernant l'administration financière des communes étant entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Les SID ont évalué leur patrimoine et planifié les secteurs à assainir en fonction de l'âge, de la sollicitation des câbles, des données historiques et des investissements, pour maintenir un taux de modernité garantissant la sécurité d'approvisionnement. Ne pas l'assurer pourrait provoquer une variation des tarifs, selon les investissements à réaliser. La planification et le financement des travaux ont permis de faire baisser les tarifs du timbre, contrairement au réseau amont (non maîtrisé par les SID) pour lequel, en 2020, 1,2 million de francs servent à stabiliser les prix. Pour les deux prochaines années, les SID utiliseront le solde du crédit-cadre ad hoc pour assainir les compteurs. Par la suite, ils présenteront un crédit-cadre avec l'introduction de la nouvelle technologie *Smart metering*.

**M. Pierre Chételat**, PLR, relève que les nouvelles réglementations impliquent que tout investissement ne doit pas passer par le compte de fonctionnement pour qu'il puisse être comptabilisé dans la valeur du réseau, pour ensuite être facturé au consommateur. En revanche, il estime les messages lacunaires car ils ne précisent pas la base sur laquelle les montants sont définis et ne détaillent pas l'étude réalisée par les SID. De plus, les travaux planifiés, comme le précisent les messages, ne sont pas expliqués, même si des informations importantes ont été transmises oralement en commission alors qu'elles devraient figurer dans les messages. Toutefois, le groupe PLR soutiendra ces crédits, convaincu de leur nécessité.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** met en exergue les configurations particulières propres à chaque niveau de tension. L'étude en question, à disposition aux SID, concerne chaque réseau et fait état de données techniques uniquement. Mme Macchi-Berdat relève que ces réseaux sont différents et que leur assainissement complexe tient compte des particularités liées à la configuration des quartiers (résidentiel ou industriel, par exemple). Par ailleurs, elle précise que les aménagements du territoire influencent également les réseaux.

**DECISION** : le crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 1'600'000.- pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 5 (16'000 V) est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**DECISION** : le crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 400'000.- pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 6 (transformateurs) est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**DECISION** : le crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 7 (400 V) est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

### 13. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.07/19 - "PLAN CLIMAT ET SOBRIÉTÉ DES CONSOMMATEURS", PS, M. CHRISTOPHE BADERTSCHER**

**M. Christophe Badertscher**, PS, revenant sur la motion 5.15/19 - "Plan climat", s'interroge sur les éléments que le Conseil communal y intégrera, notamment les actions visant à réduire la surconsommation et les gaspillages. La question de l'effectif est ouverte et M. Badertscher demande si les postes créés récemment permettent de dégager un peu de ressources humaines pour réaliser ce plan climat.

**M. Ernest Borruat** indique que les diverses interventions du Conseil de Ville relatives au climat doivent être recensées pour permettre de faire un état des lieux et de mener une réflexion visant la mise en place du plan climat. S'agissant de la sobriété des consommateurs, une statistique récente de l'Office fédéral de l'environnement précise que l'alimentation représente 28 % de la charge environnementale générée par la population, bien avant le logement (19 %) et la mobilité (12 %). Le Conseil communal est d'avis qu'un changement des habitudes alimentaires et des modes de consommation est indispensable, en consommant modérément de la viande, en privilégiant les produits suisses, les modes de production durables, les aliments de saison et en évitant le gaspillage alimentaire, notamment. L'Exécutif a déjà mené certaines actions, en adoptant un standard pour les achats professionnels responsables, en soutenant les commerces locaux dans le cadre de projets communaux ou en participant à la campagne de financement d'un magasin d'alimentation en vrac. La Ville est engagée dans le processus de labellisation *Fair Trade Town* et a mis sur pied une conférence sur la thématique zéro déchet, parallèlement à sa participation aux conférences relatives à l'économie présenteielle. En outre, de nombreux magasins et associations sont déjà actifs dans ce domaine, entre autres la FRC et Caritas Jura, qui organise aussi des repair cafés et des bourses aux habits. Le Conseil communal se dit favorable à l'organisation d'un événement annuel en lien avec cette thématique et souhaite également améliorer sa communication par l'intermédiaire du site internet et du *Delémont.ch*. A ce sujet, il pourra se baser sur l'outil [www.meschoixenvironnement.ch](http://www.meschoixenvironnement.ch) développé par la Confédération, proposant des documents destinés aux campagnes d'informations visant à sensibiliser la population sur les thèmes environnementaux, en particulier dans le domaine de l'alimentation.

**M. Christophe Badertscher**, PS, est satisfait.

### 14. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.18/19 - "RENFORCER L'ARBORISATION DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ**

**M. Jude Schindelholz**, PS, met en exergue l'importance de l'arborisation pour lutter contre la diminution actuelle de la biodiversité et le changement climatique, et pour s'adapter à ses effets. Les arbres contribuent à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité de la ville. Par sa motion, M. Schindelholz suggère de renforcer l'arborisation sur les terrains privés, qui occupent la majeure partie du territoire communal. Certains le sont fortement, au contraire d'autres, pour lesquels, lors d'une demande de permis,

la plantation d'un certain nombre d'arbres pourrait être exigée. Cette mesure nécessite l'introduction d'une disposition dans le règlement sur les constructions. Le Service UETP pourrait établir quelques variantes et les appliquer à des projets d'immeubles, de maisons en rangée ou individuelles déposés ces dernières années. M. Schindelholz souhaite que le Conseil communal trouve une solution qui puisse s'appliquer à différentes zones du territoire communal, y compris les zones d'activités. La variante retenue devra être discutée avec les différents partis politiques et groupes d'intérêts au travers des Commissions UETP et Nature et Paysage. Une fois la disposition en vigueur, le Service UETP vérifiera son application au travers du plan des aménagements extérieurs délivré dans le cadre du permis de construire, qui devra présenter l'emplacement des arbres et leurs essences.

**M. Ernest Borruat** rapporte que le Conseil communal accepte cette motion, vu sa simplicité de mise en œuvre. La Ville a déjà réfléchi à une modification mineure du règlement sur les constructions, ou un aménagement plus important nécessitant l'accord du peuple.

**M. Pierre Chételat**, PLR, reconnaissant les bienfaits de lieux arborisés pour limiter les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité, s'interroge sur la nécessité de modifier le règlement accepté en 2017. Il estime que la Ville peut faire confiance aux futurs propriétaires sans réglementer davantage. Aussi, il refusera cette motion.

**M. Jude Schindelholz**, PS, imaginait une simple modification à soumettre au Législatif. Toutefois, le peuple devrait accepter une telle proposition. Répondant à M. Chételat, M. Schindelholz relève que certains projets ne comportent pas suffisamment de verdure, vu les enjeux climatiques et la biodiversité. Il suggère une modification réglementaire parce qu'il estime l'enjeu extrêmement important.

**M. Ernest Borruat** est d'avis que si la Commune ne modifie pas son règlement, elle y sera contrainte ultérieurement. La Fédération suisse des urbanistes a émis diverses recommandations en matière d'aménagement du territoire face à l'urgence climatique, l'une d'elles consistant en la nécessité de renforcer les aménagements par voie réglementaire. M. Borruat suggère donc de mener cette réflexion avec les commissions, de manière volontaire et réfléchie.

**DECISION : la motion 5.18/19 - "Renforcer l'arborisation dans les projets de construction", PS, M. Jude Schindelholz, est acceptée à la majorité évidente, avec trois avis contraires.**

**15. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.19/19 - "FAIRE ENTRER PLUS DE BIODIVERSITÉ DANS LE RÈGLEMENT COMMUNAL", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON**

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, regrette que les talus créés ces dernières années soient constitués de pierres ce qui, selon lui, engendre un sentiment de désolation, endommage l'esthétique de la rue et le sentiment de bien-être des utilisateurs, en particulier en été où ces zones minéralisées reflètent la chaleur. A son sens, ce genre d'aménagements tue le vivant, d'autant qu'une bâche plastique est souvent posée pour empêcher la mauvaise herbe, ce qui nuit à la biodiversité. Par ailleurs, Pro Natura mène une campagne en faveur de la biodiversité des talus routiers qui, malgré la circulation, abritent insectes, reptiles et plantes. A l'aide d'une photographie, M. Montavon cite en exemple un talus qui, au contraire d'une rue bordée d'arbres et de buissons, représente un désert de pierres. M. Montavon estime que des règles devraient exister pour l'aménagement de talus, citant de l'art. 42 "Promotion de la biodiversité" du règlement sur les constructions, ainsi que la charte des jardins. Par sa motion, M. Montavon demande la création d'une charte des talus, à l'instar de certaines communes vaudoises, à intégrer dans l'article précité. De plus, il suggère la promotion de la charte des jardins et de la charte des talus auprès du public, d'autant qu'elles existent à Delémont. La publication des chartes sur le site internet de la Ville ou dans le *Delémont.ch* lui paraît appropriée. Finalement, il propose d'ajouter dans la réglementation communale ad hoc un alinéa spécifique à la problématique de l'empierrement des talus privés en bordure de routes communales, pour respecter une harmonie générale des talus du quartier et ne pas altérer son caractère esthétique et historique, ainsi que la biodiversité. Une autorisation devrait être déposée en cas de réaménagement de talus ou en cas de création de nouveaux talus.

**M. Ernest Borruat** rapporte que l'Exécutif accepte cette motion qui contribue à une plus grande biodiversité. Les mesures proposées la favoriseront et permettront de lutter contre le réchauffement climatique, les talus étant souvent orientés plein sud.

**M. Michel Friche**, PLR, ne comprend pas en quoi la liberté de certains habitants pourrait être entravée par des talus empierrés, dont le seul défaut est de nature visuelle. Reconnaisant le talus photographié, M. Friche relève que c'est le choix du propriétaire, même si d'autres aménagements pourraient être réalisés. De plus, les talus en ballaste sont une mode pratique pour les propriétaires qui n'ont pas la main verte, mais elle pourrait ne pas perdurer, à l'instar de certains talus qui, initialement couverts de pierres, contiennent désormais des arrangements floraux et des petits arbustes. Par ailleurs, la surface

photographiée se trouve en contrebas d'une grande propriété arborisée et végétalisée, au bord d'une petite rue en impasse. Autour de cet îlot minéralisé se trouvent plusieurs habitations au milieu de jardins, de vergers et d'espaces. Favorable à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, le groupe PLR estime la motion trop contraignante et superflue, préférant à la contrainte l'encouragement, la sensibilisation ou la suggestion. Il refusera la motion qui, selon M. Friche, frise l'autoritarisme.

**M. Maël Bourquard**, PS, soutiendra la motion, favorable à la préservation et au maintien de la biodiversité en milieu bâti. Toutefois, il met en évidence le fait qu'un gazon anglais traité pour éviter les mauvaises herbes n'est pas plus favorable aux multiples espèces qui peuplent les alentours des bâtiments que des zones de caillasse mortes et stériles. En effet, quelques amas de pierres avec un peu de terre favorisent la biodiversité et augmentent la diversité floristique. La charte des talus ira dans le sens du programme cantonal de diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. En effet, l'utilisation de tels produits chimiques en milieu bâti devrait être limitée autant que possible, voire interdite. En conclusion, le groupe socialiste acceptera la charte des talus, mais en faveur de la promotion de la biodiversité.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, répondant à M. Friche, indique ne pas connaître le propriétaire du talus photographié. Il représente un exemple parmi les nombreux talus aménagés dans les quartiers de la ville. Ce genre d'aménagement touche apparemment spécialement Delémont.

**DECISION** : la motion 5.19/19 - "Faire entrer plus de biodiversité dans le règlement communal", PDC-JDC, M. Olivier Montavon, est acceptée à la majorité évidente avec cinq avis contraires.

#### 16. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.20/19 - "MÉGOTS : LES GESTES QUI COMPTENT", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. THÉO BURRI**

**M. Théo Burri**, Alternative de gauche, par sa motion, suggère de sensibiliser la population quant aux répercussions des mégots jetés au sol, que bon nombre de gens ignorent. Il propose un plan de prévention par :

- des poubelles interactives à mégots représentées par des boîtes questionnant le fumeur. Ces poubelles pourraient être installées aux points stratégiques de la ville ou au cœur des manifestations ;
- une campagne de prévention, par l'intermédiaire du *Delémont.ch*, et des affiches à distribuer dans les commerces et les bars ;
- des cendriers de poche sous forme de boîtes ou de pochettes, complétant la campagne d'affichage ;
- une réflexion sur les futures possibilités de recyclage de ce déchet.

**M. Ernest Borruat** admet le problème de société qu'est le littering, auquel le Conseil communal accorde toute son attention, raison pour laquelle il propose d'accepter cette motion et le plan d'actions décrit. La distribution de cendriers de poche, avec la collaboration des tenanciers de restaurants et bars, lui semble être une bonne idée et son efficacité devra être évaluée moyennant contact avec d'autres villes ayant testé ce système. Toutefois, le recyclage devra faire l'objet d'une étude pour analyser les différentes possibilités existantes. L'implantation des mesures proposées sera planifiée dans les six mois, sous réserve des disponibilités financières et humaines de la Commune, le budget ne prévoyant aucune dépense de ce type.

**M. Diego Tomaselli**, PS, informe que son groupe est partagé sur cet objet, en raison de la forme de l'intervention. Une partie soutiendra la forme du postulat car les coûts, l'emplacement des cendriers et la portée de l'analyse mentionnée dans la motion seront étudiés et assureront une vision claire de l'impact de cette décision. En revanche, d'autres membres soutiendront la motion et le postulat. M. Tomaselli estime les mesures évoquées comme étant judicieuses, d'autant que certaines villes entreprennent des actions similaires. De plus, de l'avis du groupe socialiste, la démarche devrait aussi concerner les chewing-gums.

**M. Didier Schaller**, PDC-JDC, soutient l'intervention tout en étant sceptique quant à l'efficacité de cendriers pour résoudre ce problème d'éducation et de responsabilité individuelle. Par ailleurs, il relève que les mégots de cigarettes sans filtre peuvent être recyclés en de nouvelles cigarettes.

**Mme Thérèse Schindelholz**, PCSI, est favorable à la démarche proposée aux fumeurs qui n'ont pas le réflexe de respecter les lieux publics et en faveur des gens qui œuvrent pour maintenir la propreté en ville. Toutefois, le groupe s'interroge sur l'impact des mesures et estime la motion trop contraignante. Aussi, Mme Schindelholz suggère de la transformer en postulat pour examiner les solutions optimales et en évaluer les coûts.

**M. Théo Burri**, Alternative de gauche, maintient sa motion.

**DECISION** : la motion 5.20/19 - "Mégots : les gestes qui comptent", Alternative de gauche, M. Théo Burri, est acceptée par 25 voix contre 5.

## 17. RÉPONSE À LA MOTION INTERPARTIS 5.06/19 - "UN SITE INTERNET COMMUNAL PLUS COMPLET", M. MARC RIBEAUD

**M. Damien Chappuis**, maire, informe que les revendications de la présente motion et d'autres interventions législatives, concernant les réseaux sociaux notamment, ont fait l'objet d'une demande d'offre auprès du fournisseur internet de la Ville. Ainsi, le budget communal 2020 comprendra une dépense de Fr. 30'000.- pour l'adaptation du site internet, considérée en raison du MCH2 comme un investissement et non plus comme une charge de fonctionnement. A ce sujet, M. Chappuis rappelle la séance de présentation du 27 novembre 2019, à 19 h, destinée aux membres du Conseil de Ville et des commissions permanentes.

**M. Marc Ribeaud**, PS, remerciant M. Chappuis pour sa réponse, estime que le système d'archivage et d'accessibilité des documents mérite d'être amélioré. Quant à la dépense liée à cet objet, sera-t-elle présentée dans le détail afin que le Conseil de Ville puisse connaître les améliorations envisagées ?

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que le budget 2020 présentera 16 dépenses entre Fr. 20'000.- et Fr. 200'000.-, comme le requiert le MCH2. Lors de la séance ad hoc du 16 décembre 2019, il apportera des précisions quant à la demande fournie au mandataire, si le Conseil de Ville le souhaite.

## 18. DIVERS

**Mme Céline Robert-Charrue-Linder**, Alternative de gauche, indique que le groupe Nicaragua met en vente son traditionnel calendrier dans le cadre du jumelage Delémont - La Trinidad. En effet, depuis une trentaine d'années, ce groupe soutient des projets divers financés par le centime de l'eau, les récoltes de fonds du groupe Nicaragua et les apports de la FICD. Mme Robert-Charrue Linder invite le Conseil de Ville à soutenir ces démarches.

### Ont été déposés :

- **question écrite 2.20/19** - "Autorités communales : appréciation de la charge de travail", PCSI, Mme Suzanne Maitre
- **interpellation 3.08/19** - "La pérennité de Clair-Logis ?", PS, Mme Annie Schneider
- **postulat 4.15/19** - "Des transports urbains gratuits ?", PS, M. Iskander Ali
- **motion interpartis 5.21/19** - "Maintenir une vraie culture alternative à Delémont", Alternative de gauche, Mme Magali Rohner

La séance est levée à 21 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : La vice-chancière :

Christophe Günter

Fabienne Beuret

Delémont, le 4 décembre 2019